

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

333434



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

Par arrêté n°2024-02, le maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à :

- Procéder à des créations, modifications et suppressions d'emplacements réservés (notamment de mixité sociale) et de lieux de diversité commerciale
- Apporter des ajustements au règlement écrit, notamment concernant les dispositions relatives aux logements sociaux, aux ombrières solaires, clôtures, stationnements, largeur des voies, fossés, recul par rapport aux voies, annexes en zone agricole, la zone AUIP
- Modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des secteurs du Quartier Gare, de la Tasque et des Piboulètes (Couquiou), suppression de l'OAP Sève-Poètes

- Recenser les commerces sur le centre-ville grâce à la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), en interdisant les commerces sur les linéaires des entrées de ville et en limitant les commerces en zone UE,
- Mise en place d'un secteur AUI aux Piboulètes (Couquiou)
- Instauration de protection pour les remparts, pour des haies et pour certains jardins

- Identification d'un bâtiment à usage aujourd'hui d'activité, en zone agricole, pouvant changer de destination

A cet effet, M. Samuel HULLOT, expert judiciaire et ingénieur conseil, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, du 17 juin au 19 juillet 2024, pendant 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de ce service 08h30 à 12h30 et 14h30 à 17h (16h30 le vendredi). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-entraigues.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : mairie-entraigues-sur-la-sorgue, 35 place du 8 mai 1945 - 84300 Entraigues-sur-la-Sorgue. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les www.ville-entraigues.fr/mairie_villeurbanisme/plans-durbanisme. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Monsieur le Maire, Guy MOUREAU. La personne référente du projet est Madame Lisa CHAUVOT, responsable du service urbanisme de la commune (04 90 16 01 63 ou urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Le commissaire enquêteur recevra au service urbanisme, 1115 route de Sorgues, les :
- Lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 3 juillet 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 19 juillet 2024 de 13h30 à 16h30

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°5 du P.L.U. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

M. Guy MOUREAU
Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue

333276

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 21 MAI 2024, IL SERA PROCÉDÉ LE 17 JUIN 2024 AU 17 JUILLET 2024 INCLUS (31 JOURS CONSÉCUTIFS) À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT «LA DURANCE/ LA JASSE», SUR LA COMMUNE D'AVIGNON (84000).

A cet effet, Monsieur Patrick THABARD, fonctionnaire en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE).

Ce projet est construit par la société SAS CN'AIR. Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Madame Audrey GIANESSELLO - représentant la SAS CN'AIR, - 2 rue André Bonin - 69316 LYON - Tél. : 06 76 37 13 69 - mail : A.GIANESSELLO@cnr.tm.fr

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante : Mairie annexe d'AVIGNON (siège de l'enquête) - Maison de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Patrimoine, 20 rue du Roi René - 84000 AVIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté en mairie annexe (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :
- Le lundi 17 juin 2024, de 08h30 à 11h45 (ouverture de l'enquête),
- Le mardi 02 juillet 2024, de 08h30 à 11h45,
- Le mercredi 17 juillet, de 13h30 à 16h45 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :
- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie annexe d'Avignon (84) ;

- Sur un poste informatique, mis à disposition à la mairie d'Avignon, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-5422>

Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5422@registre-dematerialise.fr

L'objet du courriel devra être le suivant : observations-enquête publique - Centrale photovoltaïque AVIGNON.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui déposera alors de trente jours par établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'AVIGNON et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>)

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque au sol, comprenant l'installation d'un poste de livraison + trois postes de transformation + un contenant de stockage de modules photovoltaïques posés de remplacement à Avignon, lieu-dit «La Durance/La Jasse» pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

331262



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE PERTUIS

Par arrêté n°24/158/CM du 16 mai 2024, Madame la Présidente de la Métropole a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet d'aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Pertuis.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 12 juin 2024 à 09h00 au mercredi 26 juin 2024 à 17h00, soit pendant 15 jours consécutifs.

A cet effet, par décision E24000030/13 du 12 avril 2024, Messieurs les Présidents du Tribunal Administratif de Nîmes et de Marseille ont désigné Madame Caroline CERRATO en qualité de commissaire enquêteur.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence dont le siège est situé à l'adresse : Le Pharo, 58 boulevard Livon, 13007 MARSEILLE (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le siège de l'enquête publique est établi à la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Pertuis - 195, Impasse Jules Seguin - 84120 PERTUIS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous format numérique ;
- A l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-avap-pertuis>
- Sur un poste informatique de consultation en accès libre par le public, localisé au siège de l'enquête publique aux horaires mentionnés dans le tableau ci-dessous ;
- Consultation du dossier sous format papier : Le dossier papier d'enquête publique pourra être consulté pendant toute la durée d'enquête publique au siège de l'enquête publique sis à la Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Pertuis - 195, Impasse Jules Seguin - 84120 PERTUIS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (hors jours fériés).

Le dossier d'enquête publique intégrera le courrier de saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et sa décision n°CE-2023-3565.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête soit le mercredi 12 juin 2024 à 09h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête, soit le mercredi 26 juin 2024 à 17h00 ;

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-avap-pertuis>
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-avap-pertuis@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé avant l'ouverture d'enquête par le commissaire enquêteur - Ce registre sera disponible au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (hors jours fériés).
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à l'attention du commissaire enquêteur - Enquête publique relative à l'AVAP de Pertuis - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de l'Urbanisme - Division Urbanisme ADS Aix- BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées dans le tableau ci-après.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, consignées dans les registres papier sur les lieux d'enquête, ou reçues par la commission d'enquête lors de ses permanences, seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-avap-pertuis>

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

| SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE | Jours et heures d'ouverture des lieux de consultation du dossier et accès au registre d'enquête publique | Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête | Adresse des lieux de permanences du commissaire enquêteur |
|--|--|--|---|
| Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Pertuis 195, Impasse Jules Seguin 84120 PERTUIS | Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 | Mercredi 12 juin 2024 de 9h00 à 12h00 Lundi 24 juin 2024 de 9h00 à 12h00 Mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00 | Direction de l'Urbanisme de la Mairie de Pertuis 195, Impasse Jules Seguin 84120 PERTUIS |

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès des services métropolitains : Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) - Pôle Coherence Territoriale - Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS AIX - Le Quartz - Route de Galice - 13 090 AIX-EN-PROVENCE.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'autorité compétente pour statuer par délibération sur l'approbation de l'AVAP de Pertuis.

Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions par la commission d'enquête :

- À la Métropole Aix-Marseille-Provence située à la Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Le Quartz - Route de Galice - 13090 AIX-EN-PROVENCE,
- À la direction de l'Urbanisme de la commune de Pertuis - 195, Impasse Jules Seguin - 84120 PERTUIS ;
- À la Préfecture des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse,
- Sur le site <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-avap-pertuis>.

VIE DES SOCIÉTÉS

334875

ccm
CABINET COMBES-MATHIEU
AVOCATS AU BARREAU DE L'EUROPE
28 rue de l'Horloge - 27000 EVREUX
avocats@cabinetcombesmathieu.fr
SOCIÉTÉ PÔLE MÉDICAL DU LONG BUISSON
Société Civile Immobilière en Liquidation
Au capital de 5.000 Euros
Siège social : 584 Chemin des Vignées Nord
84190 BEAUMES-DE-VENISE
RCS/AVIGNON 50416189

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Selon décisions de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 mai 2024, les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur, ont :
- approuvés les comptes de liquidation arrêtés au 31 mars 2024 ;
- donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Pour avis,
Le Liquidateur,

APPEL D'OFFRES

334874



CONSULTATION POUR LA LOCATION DU DROIT DE FOUILLE DE TRUFFES EN FORÊT COMMUNALE DE BÉDOIN ET FORÊTS DOMANIALES DU MONT-VENTOUX ET DU LUBERON

La commune de Bédoin et l'O.N.F. organisent une consultation pour la mise en location du droit de fouille de truffes de 11 lots en forêt communale de BÉDOIN, 1 lot en forêt domaniale du Mont-Ventoux et 1 lot en forêt domaniale du Luberon.

Les dossiers sont à retirer auprès du Pôle Concession de l'O.N.F. à Karine.pugliesi@onf.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LE VENDREDI 21 JUIN 2024 À 18 HEURES :

- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'Office National des Forêts - Pôle Concessions - 1 Impasse d'Alicante - 30000 Nîmes
- Soit par mail à Karine PUGLIESI (karine.pugliesi@onf.fr)

334319



Mairie de Plan-de-Cuques

AOT BUVETTE

La ville de PLAN DE CUQUES recherche un exploitant pour son snack/buvette situé dans le nouveau Parc Public de la Montade.

La mise à disposition s'effectuera au travers d'Autorisation d'Occupation du domaine Public Temporaire.

Le cahier des charges est à retirer par mail auprès de Mmes THIEBAUT (dgaexpressions@plandecuques.fr) et D'ARMON (affairesgenerales@plandecuques.fr).

Les offres devront être remises par mail aux adresses citées ci-dessus avant le 15 JUILLET 2024 pour examen par une commission de sélection.

334286

COMMUNE DE VENASQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION :
84 Vaucluse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Commune de Venasque

OBJET DU MARCHÉ :
Modernisation de la boulangerie pâtisserie communale de Venasque

TYPE D'AVIS :
Avis d'appel public à concurrence

TYPE DE PROCÉDURE :
Procédure adaptée

CATÉGORIE :
Travaux

SUPPORT(S) DE PARUTION :
<http://www.e-marchespublics.com>

DATE DE MISE EN LIGNE :
05/06/2024 17h

DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔTS :
Offre : 15/07/2024 à 09 h 00